

Compte –rendu réunion téléphonique du 7 mai 2020

Présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Patrick SINGIER, Sylviane QUAILLET, Alain BOYER, Christian ROBLES, Christian SESTARET, Sylvie DELBARY, Sophie MARGAT, Guillaume CHAPEYROUX, Emilie DALBAVIE, Céline LARAVOIRE

Monsieur le Maire explique que suite à la décision de ne pas rouvrir l'école le 11 mai prochain, il envisageait de prendre un arrêté municipal officialisant cette fermeture. Il a cependant appris, hier, que tous les arrêtés similaires, pris par les maires d'autres collectivités, avaient été rejetés par les services de l'Etat. Il explique avoir pris contact avec la Députée, mme DUBOIS, pour parler de la situation avec elle. Cette dernière devait avoir une réunion avec l'ensemble des acteurs (sous-Préfet, inspection d'académie) ce matin. Monsieur le Maire n'a, à ce moment de la matinée, pas encore obtenu d'information sur les suites de cette rencontre. Par contre il a contacté monsieur le sous-Préfet et lui a expliqué les problèmes rencontrés par la collectivité pour ouvrir l'école. Ce dernier a compris la situation mais a maintenu sa position sur le fait que les écoles devaient rouvrir.

Sophie explique qu'elle et ses collègues ont eu une réunion de directeurs d'école avant-hier. L'inspection d'académie met la pression pour que les écoles ouvrent, tout en maintenant qu'il s'agit du choix et de la responsabilité du Maire de la collectivité de tout mettre en œuvre pour faire appliquer le protocole sanitaire, obligatoire pour garantir une reprise sécurisée.

Christian R fait le point sur la situation des agents. Sur les 4 agents affectés à l'école, 2 agents sont en arrêt de travail pour motifs médicaux. Les deux autres agents, entrant dans la catégorie des personnes à risques, doivent consulter leur médecin. Leur reprise est incertaine. Il y a donc un manque d'effectif permettant la mise en pratique du protocole.

Emilie pense que le protocole est difficilement applicable sur le terrain, encore plus pour faire appliquer les gestes barrières aux enfants. Elle précise que dans d'autres départements, les arrêtés de fermeture pris par les maires ne sont pas rejetés par la préfecture.

Patrick souligne plusieurs incohérences dans le protocole (exemple le plan vigipirate dit qu'il faut tout fermer mais le protocole dit qu'il faut tout ouvrir). Il explique que sur le terrain une entrée par classe est possible (1 côté cour, 1 côté école), avec un sanitaire par classe possible. Mais dans les faits, les parents doivent laisser les enfants à l'entrée, il faut donc qu'un agent prennent les enfants individuellement (à chaque entrée, donc prévoir deux agents), les amène se laver les mains, puis les amène en classe. Ce lavage des mains préconisé plusieurs fois par jour est chronophage (15 enfants x 1 minute (lavage mains+essuyage) = 15 minutes minimum à chaque fois). Il faut là encore que du personnel soit mobilisé pour accompagner, individuellement, les enfants au lavabo ou au sanitaire, puis nettoyer entre chaque passage. Patrick explique aussi qu'il y a encore une incertitude sur le port du masque par les enfants (maintenant le port du masque serait préconisé à partir de 6 ans). Les parents doivent prendre la température de l'enfant avant de l'amener et s'il a plus de 37.8° il ne doit pas venir en classe. Patrick s'interroge sur les possibilités offertes au Maire pour garantir que cette étape préliminaire à bien été faite par les parents (pour information monsieur le Maire a commandé à la pharmacie un thermomètre frontal, mais il n'est pas encore arrivé, faute de stock). Patrick explique également que les effectifs des classes actuelles font qu'il y aura plusieurs groupes d'élèves qui feront un roulement avec l'enseignant. Que doit-on faire des élèves qui ne seront pas en cours ? Comment les occuper ? La question se pose d'autant plus qu'aucun matériel (ballon, vélo...) ni jeux n'est autorisé. Il se pose également la question de l'enseignement que les instituteurs vont pouvoir donner, sans matériel...

Emilie explique que vu la distance à mettre entre chaque élève, tous les enfants ne pourront pas être accueillis. Mais si les enseignants font des cours en présentiel aux enfants qui seront en classe, ils ne pourront pas en même temps continuer le travail en distanciel pour ceux qui resteront chez eux.

Christian R explique qu'il n'y a pas eu de réaction de la part des parents d'élèves suite au courrier (annonçant la fermeture de l'école) qui leur a été envoyé. Il soutient monsieur le Maire dans son souhait de prendre un arrêté pour la fermeture des bâtiments communaux à usage scolaire.

Guillaume explique qu'en effet l'inspection d'académie leur demande de reprendre le travail, mais il s'agit plus de faire office de garderie.

Un « tour de table » est fait pour connaître les avis sur la réouverture de l'école. Les 3 instituteurs utilisent leur droit de réserve et ne se prononcent pas. Alain souhaite que l'école ne rouvre qu'en septembre. Les autres élus ne souhaitent pas la réouverture de l'école pour l'instant, mais étudient des solutions pour une réouverture éventuelle début juin. Il reste toujours la question du personnel qui, en arrêt pour problèmes médicaux aujourd'hui, auront toujours les mêmes pathologies dans trois semaines.

Christian S dit que le premier Ministre apportera peut-être des réponses cet après-midi. Il souhaite connaître le nombre d'enfants susceptibles d'être présents à la rentrée. Il souhaite également connaître les sanctions encourues par la commune si l'école ne rouvre pas (pas de réponse)

Sophie et Emilie, qui ont comptabilisé les questionnaires envoyés aux parents fin avril, donnent des chiffres mais précisent que depuis que les parents ont pris connaissance du protocole, ils sont inquiets et reviennent sur leur position de ramener les enfants à l'école. Il y a donc très peu d'enfants susceptibles d'être accueillis au début. Cependant il faut envisager l'organisation des classes avec l'ensemble des effectifs dans le cas où les parents, rassurés, remettent les enfants à l'école.

Sophie précise également que cette façon de travailler ne va pas forcément permettre aux parents de reprendre correctement le travail, car dans le cas de travail en groupe, les enfants ne seront scolarisés que quelques jours par semaine et si les parents ont plusieurs enfants, ils devront quand-même garder ceux qui ne seront pas à l'école.

Monsieur le Maire annonce qu'il va prendre un arrêté de fermeture de l'école jusqu'à fin mai. Les services annexes à l'école (transports scolaires, garderie, cantine) sont également suspendus.

Pendant ce temps les élus vont faire le point avec le personnel pour voir quels agents (agents des autres communes du RPI peut être, bien que risqué et compliqué à mettre en œuvre) peuvent être mobilisés et dans quelles mesures.

Une nouvelle réunion de travail est prévue le lundi 11 mai à 11H